



HAL
open science

Le spirituel dans la naissance de l'école républicaine

Lucien Jaume

► **To cite this version:**

Lucien Jaume. Le spirituel dans la naissance de l'école républicaine. Bernard Bourdin; Pierre-André de Chalendar; Emilie Tardivel. *Éducation et Bien commun*, Institut Catholique de Paris, pp.17-34, 2021, 9782374141053. hal-03501275

HAL Id: hal-03501275

<https://sciencespo.hal.science/hal-03501275>

Submitted on 23 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Lucien JAUME

« Le spirituel dans la naissance de l'école républicaine »

Education et Bien commun, Bernard Bourdin, Pierre-André de Chalendar et Emilie Tardivel dir., Cahiers de la Chaire Bien commun, n° 3, Institut Catholique de Paris, 2021, p. 17-34.

Pour interroger l'éducation dans la perspective du bien commun, ne faut-il pas d'abord se remémorer l'institution de l'école républicaine au XIX^{ème} siècle, ses idéaux, ses enjeux - non sans prendre garde aux mythes à travers lesquels ce « moment Jules Ferry » nous parvient ? Pour remplir un tel programme, à visée préparatoire, je propose d'examiner la controverse entre Ferdinand Buisson - l'un des fondateurs majeurs de cette école - et Emile Durkheim, théoricien à la fois du social, de l'éducation et de la laïcité. En effet, le créateur en France de la sociologie, enseignant en science de l'éducation (Bordeaux, puis Paris, à la Sorbonne), a maintes fois contesté la signification et la finalité même que donnait Buisson à l'école laïque ; le même Buisson a rédigé pour son ministre, Jules Ferry, tous les textes législatifs ou réglementaires entre 1880 et 1886.

Alors que le régime du Concordat de Bonaparte (1801), est toujours en vigueur, Ferry veut, selon son expression au Parlement, « séparer l'Eglise de l'école » afin d'instaurer cette laïcité dont le sens exact continue aujourd'hui à faire débat. Son collaborateur a été le chantre infatigable, à titre personnel, de l'idée laïque à travers ses missions (directeur de l'enseignement primaire pendant 14 ans), ses voyages (notamment aux Etats-Unis), ses enquêtes, ses conférences très nombreuses, ses livres, ses articles de presse ou dans des revues de pédagogie. F. Buisson veut promouvoir une « religion laïque » et une « foi laïque », car pour lui, dans l'école, il y va du spirituel.

C'est pour nous l'occasion de rappeler - ou de découvrir - pourquoi Durkheim s'oppose à une telle perspective, mais aussi en quoi Jules Ferry n'est pas éloigné d'une telle vision, qu'il formule différemment, mais en tout cas à l'opposé de l'image souvent donnée de lui : la filiation importante n'est pas pour lui Auguste Comte, mais le libéralisme spiritualiste de Mme de Staël, du ministre François Guizot, créateur de l'instruction primaire, et de Victor Cousin, défenseur à la Chambre des pairs de l'enseignement universitaire « laïc » (il a créé la formule) vis-à-vis de l'Eglise, sous la monarchie de Juillet.

C'est un moment fort de la vie politique, intellectuelle, on pourrait dire aussi éthique, de la nation française, qui se laisse percevoir à travers ces trois personnages en accord-désaccord : il se joue là un scénario complexe dont la plupart de nos contemporains (pour qui la laïcité se réduit à un dispositif juridique) ne peuvent percevoir les aboutissements présents, tandis que se cherchent les attitudes, les décisions à prendre vis-à-vis d'un nouvel arrivant, l'islam. On examinera d'abord les positions et les thèses majeures de Buisson, puis celles de Durkheim, pour mener ensuite la comparaison et essayer d'évaluer les raisons du désaccord

sur l'école, sur le religieux, sur la laïcité sur fond d'une *commune recherche* du patriotisme, de l'unité des Français et de l'élévation morale des citoyens¹. L'étude portera donc sur le spirituel pris en contexte historique, plutôt que sur le bien commun, qui excède mes compétences.

I - Le projet de Ferdinand Buisson : « laïciser la religion »

F. Buisson soutient le dessein de Jules Ferry qui est de créer un *enseignement laïc* de LA morale, par où ce dernier entend deux choses. Il faut un enseignement donné par un personnel sans appartenance religieuse (ce qui sera définitivement réglé par la loi Goblet de 1886, à l'encontre des corporations enseignantes) ; par ailleurs, aux yeux de Ferry, il n'existe qu'une morale, il dira à la fois : celle de nos pères, celle de Kant, celle du christianisme². Il affirme que l'universalité de la morale ne fait pas problème - par où l'on voit qu'il ne refuse pas l'héritage chrétien et même judéo-chrétien. De façon différente, F. Buisson demande un enseignement de la *morale laïque*, c'est-à-dire une morale spécifiée, que nous aurons à préciser et qui le cœur de tous les problèmes à ce moment.

Il faut rappeler que Buisson est véritablement une autorité en matière de laïcité dans cette période qui précède la guerre de 1914 et qui vit encore dans le souvenir douloureux du désastre de Sedan. Non seulement il a été nommé par Ferry directeur de l'enseignement primaire (poste capital qui assure son autorité sur tous les maîtres), mais il est intellectuellement le maître d'œuvre du *Dictionnaire de pédagogie et de l'enseignement primaire*³, une œuvre colossale écoulee à deux millions d'exemplaires, de plus de 20 000 pages et groupant 360 collaborateurs (qui ne pensent pas tous comme Buisson). Il sera ensuite directeur du *Nouveau dictionnaire de pédagogie* (1911), où il fait entrer Durkheim qui critique Buisson, mais sans le nommer⁴. Buisson sera ensuite fondateur de la Ligue de l'enseignement, et, plus tard, président de la Commission préparatoire de la loi de Séparation de 1905, car, membre du parti radical (et cofondateur) il poursuit une carrière politique. Il a été dreyfusard dans l'Affaire comme son collègue Durkheim, et cofondateur de la Ligue des droits de l'homme. En 1927, pour ses négociations en vue d'une paix durable avec l'Allemagne, il reçoit le Prix Nobel de la Paix. Et comme le note l'un de ses historiens, Patrick Cabanel, il a vu presque toute la Troisième République, il disparaît en 1932 après avoir participé à toutes les initiatives de la gauche radicale.

On doit donc remarquer que, plus théoricien que Jules Ferry - et agrégé de philosophie - Ferdinand Buisson poursuit, comme son ministre, un projet clairement politique : moderniser la France, s'inspirer des expériences pédagogiques étrangères (Etats-Unis et Suisse notamment), relever le moral de la nation après Sedan, tandis que l'on dit, à l'époque, que c'est l'instituteur prussien qui a gagné la guerre. C'est dans ce contexte que Buisson déclare que la *laïcité est une religion*.

¹ Des historiens de talent ont déjà fait la lumière sur ce moment pourtant négligé de l'école et de la laïcité, je signalerai, autant que possible, ma dette envers eux.

² « La bonne vieille morale de nos pères, la nôtre, la vôtre, car nous n'en avons qu'une » (discours au Sénat du 10 juin 1881, cité dans l'article « Laïcité » rédigé par Buisson (*Dictionnaire de pédagogie*, 1^{ère} partie, t. II, p. 1472).

³ Dans *Les Lieux de mémoire*, t. I, « La République », Pierre Nora nous fait visiter le *Dictionnaire de pédagogie et de l'instruction primaire* comme une « cathédrale de l'école primaire » (Paris, Gallimard, 1984, p. 353-378).

⁴ Ce dictionnaire est consultable en typographie modernisée sur internet. Pierre Hayat en a donné une version allégée, dans : F. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire (extraits)*, Paris, éd. Kimé, 2000. Le recueil groupe des extraits des deux versions du Dictionnaire.

Selon son expression, « Nous avons sans sourciller laïcisé la morale et l'éducation, après avoir laïcisé la science et la philosophie. Continuons. Il reste à laïciser la religion, et non à la détruire »⁵.

Issu du protestantisme libéral, exclu très jeune de la chapelle Taitbout pour deux textes audacieux, Buisson emploie donc une expression qui peut paraître un oxymore : laïciser la religion. Quelle en est la signification ? Tout d'abord, il faut comprendre que la religion peut et doit maintenant être séparée du confessionnel avec lequel elle a longtemps cheminé ; ensuite, le religieux, qui est en route depuis l'aube de l'humanité, a donné le christianisme comme foi et comme civilisation : *le besoin de la conscience* a trouvé son expression achevée dans l'enseignement de Jésus⁶. Cet enseignement peut maintenant être transmis, de façon, directe à l'école laïque, qui sera d'inspiration chrétienne, mais sans étiquette confessionnelle. Une fois que le travail de laïcisation de la religion aura été achevé (il ne s'agit donc pas de la sécularisation, mais d'une reprise explicite de l'héritage religieux, une reprise critique et rationnelle), on découvrira la force de la « foi laïque ».

Mais qu'est-ce au juste que ce sens religieux qui a cheminé dans l'histoire depuis les sociétés primitives jusqu'à la société des Lumières et de la connaissance scientifique ? Deux traits principaux caractérisent la conscience religieuse : le sens du *devoir* (cette obligation d'agir en fonction d'autrui et de toute l'humanité), le sentiment de *l'infini* présent dans l'être fini que nous sommes. En fait, selon Buisson, toute tâche accomplie par dévouement aux autres ou par esprit de sacerdoce (l'artiste, le savant, le médecin, l'enseignant) est de teneur religieuse ; une *religiosité* - pourrait-on dire, sans le trahir - qui vit sans Eglise, sans dogmes et sans rituel⁷, et que l'on pourrait comparer à la pensée de Bergson.

Auteur d'un livre sur Castellion, F. Buisson ne cesse de dire que, sans partager la foi protestante, il doit cependant sa liberté d'esprit à l'éducation protestante qu'il a reçue. Pour lui, la fondation de l'école laïque doit être située historiquement comme la répétition du geste de la Réforme qui a enlevé à l'Eglise catholique *l'autorité* pour interpréter les Ecritures⁸. Ici l'autorité pour enseigner les jeunes enfants. On se souvient de l'importance qu'a eue dans la tradition catholique l'idée d'autorité de l'Eglise sur les fidèles pour la définition du sens des Textes (catéchèse et prédication). Citons par exemple Fénelon dans ses *Lettres sur l'autorité de l'Eglise*, suivies d'une *Profession de foi* (contre les protestants) :

*Je crois qu'il n'appartient point à chaque particulier d'expliquer le texte sacré de l'Ecriture selon son propre sens [c'est-à-dire jugement], indépendamment de l'Eglise. (...) La même autorité qui nous assure que ces livres sont divins, nous assure aussi de l'interprétation qu'on doit leur donner*⁹.

Buisson écrit dans son *Dictionnaire de pédagogie* que l'instituteur « a charge d'âmes » car il doit prendre parti « entre le bien et le mal, entre la morale du devoir et la morale du

⁵ F. Buisson, journal *L'Action*, 22 août 1903, dans éd. Pierre Hayat : F. Buisson, *Education et République*, Paris, Kimé, 2003, p. 142. Ce dernier recueil, compilation annotée de divers extraits, est précieux. Signalons que la plupart des livres et des articles de Buisson sont disponibles sur internet.

⁶ Cette vue « historique » se trouve notamment dans le recueil de conférences genevoises publié par F. Buisson sous le titre *La religion, la morale et la science : leur conflit dans l'éducation contemporaine*, Paris, Fischbacher, 1903. Le lien de Buisson avec la Suisse s'est opéré dès la première jeunesse, il y a enseigné et souvent polémique.

⁷ F. Buisson, *La Religion, la morale et la science...*, Fischbacher, 1900, p. 214 et p.254. Sur le dévouement aux valeurs, on peut consulter aussi F. Buisson et Charles Wagner, *Libre-pensée et protestantisme libéral*, Fischbacher, 1903, reproduit dans F. Buisson, *Education et République*, éd. cit., passage p. 149.

⁸ Dans la conférence « Le fond religieux de la morale laïque », publiée par la *Revue pédagogique*, avril 1917. Reproduit par Laurence Loeffel, *F. Buisson apôtre de l'école laïque*, p. 111. Aussi dans F. Buisson, *Education et République*, éd. cit., p. 162-163.

⁹ Fénelon, *Œuvres*, éd. Aimé-Martin, Paris, Firmin-Didot, 1857, t. I, p. 229. En tant qu'attitude critique envers ce magistère catholique, on peut citer le titre du livre (posthume) du pasteur Auguste Sabatier, très aimé de Buisson : *Les Religions d'autorité et la religion de vérité* (Fischbacher, 1906).

plaisir, entre le patriotisme et l'égoïsme » (article « Laïcité » dû à Buisson, *Dictionnaire de pédagogie*) ; c'est un nouveau sacerdoce au sens plein, ou, si l'on préfère, on dira que celui qui enseigne est ouvrier de l'unité spirituelle de la nation. Il est important de noter que, accédant une première fois au ministère de l'Instruction publique, Jules Ferry avait déclaré qu'il existe « une patrie morale », un ensemble d'idées et d'aspirations que le gouvernement doit défendre « comme le patrimoine des âmes dont il a la charge »¹⁰.

Il reste à voir comment s'exerce l'autorité de l'enseignant, à quelle unité spirituelle il a droit de prétendre : c'est là un grand point de désaccord entre Buisson et Durkheim. De fait, la référence protestante donnée par Buisson se veut au service d'un enseignement libéral. On sait que, outre Durkheim, les républicains l'entendaient parfois autrement. Citons Léon Bourgeois dont Buisson craignait l'esprit « solidariste » tout en soutenant ses activités :

*Une société ne saurait vivre dans la sécurité et dans la paix si les hommes qui la composent ne sont pas unis et comme volontairement disciplinés par une même conception de la vie, de son but et de ses devoirs. L'éducation nationale a pour fin dernière de créer cette unité des esprits et des consciences*¹¹.

Ces perspectives, notamment la formule « comme volontairement disciplinés », ne sont pas celles de Buisson. Voyons les thèses de Durkheim qui valorisent elles aussi l'autorité.

II - Partir du fait social, la règle d'or de Durkheim :

Respectueux envers Buisson, associé avec lui dans nombre de causes, comme l'Affaire Dreyfus, Durkheim défend en principe une laïcité a-religieuse, car, pour lui, la société de division du travail et des droits de l'homme (ou de l'individualité) a dépassé l'ère du religieux¹². Pourtant, par sa sociologie, il ne cesse d'emprunter de façon inavouée au religieux, et cela bien avant son ouvrage de 1912 *Les Formes élémentaires de la vie religieuse* ; de plus, il s'agit du religieux catholique, ce qui peut surprendre de la part d'un intellectuel (le mot est de cette période) héritier de huit générations de rabbins¹³. Autre fait qui est, cette fois, un véritable paradoxe, cette sociologie se veut neutre et scientifique - « physique des mœurs » est le sous-titre des *Règles de la méthode sociologique* -, mais elle ne cesse de prôner la règle, la norme et le choix normatif, contre tout ce qui peut désagrèger le social (et, un peu plus tard, l'ordre républicain). Quant à l'école, sa finalité première est d'éduquer à l'autorité et au patriotisme¹⁴, parce que la société le veut. Dans l'article sur « la grandeur morale de la France », Durkheim se félicite du fait que la guerre a créé un « sursaut d'héroïsme » dans son pays, alors qu'« on se bornait à vivre doucement, sans soucis ».¹⁵

¹⁰ Discours de J. Ferry du 26 juin 1879, dans Robiquet, *Discours et opinions de Jules Ferry* (III, 66), cité par G. Weill, *Histoire de l'idée laïque en France au XIXe siècle*, Paris, Félix Alcan, nouvelle éd., 1929, p. 270.

¹¹ L. Bourgeois, *L'Éducation de la démocratie française : discours prononcés de 1890 à 1896*, Paris, Comély, 2^{ème} éd., 1904, préface p. 1. L'auteur ajoute de façon martiale cette interrogation : « Comment de la liberté définitive, l'éducation de la jeunesse peut-elle faire naître l'ordre définitif ? ».

¹² En réalité le choix de Durkheim est ambivalent, il prône une religion se réalisant dans le patriotisme, comme on le verra. Il dira souvent que les religions sont respectables comme *faits sociaux*, dans différentes sociétés ; mais la science doit « découvrir les substituts rationnels de ces notions religieuses qui, pendant si longtemps, ont servi de véhicule aux idées morales les plus essentielles » (*L'Éducation morale*, Paris, Félix Alcan, 1925, p. 10). En ce sens, selon Durkheim, les droits de l'homme sont la nouvelle religion, devenue rationnelle.

¹³ Voir notamment J.-C. Filloux, *Durkheim et le socialisme*, Droz, 1977, p. 34 et suiv. Durkheim disait, selon les témoignages : « Il ne faut pas oublier que je suis fils de rabbin ».

¹⁴ On peut lire sur ce point voir la conférence aux instituteurs de la période 1908-1910 : « L'enseignement de la morale à l'école primaire » (*Revue française de sociologie*, 1992, p. 609-623, site Persée) et l'article de janvier 1916, « La grandeur morale de la France » (*Journal hebdomadaire des instituteurs et des institutrices*, 83 (17), p. 217-218), alors que Durkheim a perdu son fils sur le front des Dardanelles, le 17 décembre 1915.

¹⁵ Voir Marcel Fournier, *Emile Durkheim*, Fayard, 2007, p. 894 et suiv.

Retrouvant la pensée de Hegel en la matière (qu'il a lu et apprécie en tant qu'agrégé de philosophie, ce qu'il a été en premier lieu, avant de devenir LE sociologue français par spécialisation), Durkheim estime que la guerre a redonné le sens de l'unité nationale et le besoin de projets supérieurs à la vie individuelle, éprouvés dans la conscience individuelle.

Par conséquent, l'enseignement, enfant de la société, doit faire sentir « la société telle qu'elle est, c'est-à-dire comme une puissance morale supérieure aux individus, jouissant d'une sorte de transcendance analogue à celle que les religions prêtent à la divinité »¹⁶.

Durkheim développe encore ce point de vue sur la *transcendance* de la société, laquelle est aussi, par son immanence, « ce que nous avons de meilleur en nous », dans un recueil (posthume) de sociologie de la pédagogie *L'Education morale*, réuni par Paul Fauconnet : il s'agit de ses leçons dans la chaire de Sorbonne que Buisson lui a cédée. On y atteint le sommet de la *pédagogie d'autorité* que Durkheim attend de l'école fondée par Jules Ferry. Dans sa première leçon, de 1902, il explique que la crise est au maximum dans « notre système pédagogique traditionnel », et que l'heure est grave :

*C'est là que l'ébranlement est peut-être le plus profond, en même temps qu'il est le plus grave ; car tout ce qui peut avoir pour effet de diminuer l'efficacité de l'éducation morale (...), menace la moralité publique à sa source même*¹⁷.

Pour Durkheim, il faut partir, en matière d'école et de laïcité, non pas de la conscience, qui n'a rien d'universel, mais du « fait social », pour arriver à la « conscience collective » qui est ce que nous produisons par nos échanges sociaux, et qui vient nous dominer en retour. La religion naît chaque fois que les hommes se rapprochent, s'influencent réciproquement et arrivent à une *communion* dans la conscience collective. Les hommes projettent au ciel cette « image agrandie d'eux-mêmes »¹⁸. Nous ne pouvons éviter d'engendrer du religieux comme nous engendrons une société qui, par voie de retour, exerce son « ascendant » (terme favori de Durkheim, repris d'Auguste Comte) sur chacun de nous. La contrainte sociale se voit, par exemple, dans la religion, caractérisée comme un ensemble de « croyances obligatoires » ; obligation au sens où traverser au feu rouge est « obligatoire », sous peine de sanction sociale¹⁹. Dieu est donc la projection symbolique de la société comme personne collective, son unité hypostasiée et recherchée inconsciemment :

*En s'agrégeant, en se pénétrant, en se fusionnant, les âmes individuelles donnent naissance à un être, psychique si l'on veut, mais qui constitue une individualité psychique d'un genre nouveau. Le groupe pense, sent, agit tout autrement que ne feraient ses membres s'ils étaient isolés*²⁰.

Cet éloge du groupe chez Durkheim s'accompagne en même temps de l'éloge de l'émancipation individuelle issue de la doctrine des Droits de l'homme (« L'individualisme et les intellectuels », texte de 1898), ce qui ne va pas sans poser problème.

¹⁶ E. Durkheim, discussion avec le philosophe Pierre Delvolvé, Société française de philosophie, 1909, dans E. Durkheim, *Textes*, Paris, les Editions de Minuit, 1975, t. 2, p. 368, sous le titre : « Débat sur le fondement, religieux ou laïque, à donner à la morale ».

¹⁷ E. Durkheim, *L'Education morale*, éd. cit., p. 3 (« Introduction - La morale laïque »). Un propos presque méprisant est exprimé p. 9, envers Jules Ferry : on a cru qu'« il suffirait d'enseigner, comme on a dit, la vieille morale de nos pères, mais en s'interdisant de recourir à aucune notion religieuse. Or, en réalité, la tâche était beaucoup plus complexe ». Sur ce point Durkheim rejoint néanmoins Buisson : la laïcité n'est pas simplement, comme il dit encore, « la simple soustraction » de tout ce qui était « d'origine extralaïque ». Tous deux savent que chez Hegel la *Sittlichkeit* est un contenu de communauté morale et le problème est donc de définir le contenu substantiel du républicanisme.

¹⁸ Conférence du 18 janvier 1914, « Avenir de la religion », Union de libres penseurs et de libres croyants pour la Culture morale, dans Durkheim, *La Science sociale et l'action*, édition J.-C. Filloux, Paris, PUF, 2^{ème} éd. 1987, p. 311.

¹⁹ E. Durkheim, « De la définition des phénomènes religieux », *L'Année sociologique*, 1897-1898, p. 21.

²⁰ E. Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique*, 1895, Paris, PUF, 1973, p. 103.

III - Comment comparer ? Entre spiritualité et « ascendant collectif », des positions opposées

Buisson se rebelle contre l'autorité rendue ostensible dans la sociologie de Durkheim - qu'il ne critique pas de façon publique. Lorsque Célestin Bouglé (disciple de Durkheim) publie une étude sur la sociologie et la religion, il lui écrit pour lui avouer que, à son avis, Durkheim déplace la réalité du problème, qui n'est pas d'ordre sociologique et social mais de nature métaphysique : « Plus j'approuve sa tendance, plus je crains qu'elle ne déplace le problème au lieu de le résoudre. Je lui accorde tout de suite tout ce qu'il réclame pour le rôle social de la religion. Et après ? »²¹. Ce que Durkheim n'étudie pas - explique Buisson - parce qu'il ne philosophe pas, c'est la question du pourquoi, du sens de notre vie, et du sentiment de l'infini. Mais, précisément, dans *L'Education morale*, Durkheim a fait de la passion de l'infini une véritable maladie morale des modernes ; il l'assimile à l'infinité romantique du désir qui, par « désenchantement » (selon sa formule), ne peut que renverser les règles, les normes, et tout l'ordre social²². Ce qui est sans limites produit l'*anomie* (célèbre concept de Durkheim).

Dans cet appel à l'autorité qu'il entend chez Durkheim, Buisson croit retrouver ce qu'il a combattu venant de l'Eglise catholique et qu'il redoute de voir transposé dans l'école. Par exemple, il tient beaucoup à ce que l'instituteur, quoiqu'ayant « charge d'âmes », se ressente toujours comme un individu face aux élèves ; il applaudit à la loi Goblet de 1886 (elle dessaisit les *corporations* religieuses de leur enseignement) notamment parce que la forme et le fond de cet enseignement traduisaient une *autorité* irrésistible ou vécue comme telle²³. De même, en matière pédagogique, Buisson estime que ce qu'il faut cultiver c'est la conscience de l'enfant, riche d'un savoir latent : sa théorie de l'« intuition » ne peut être développée ici, mais elle s'applique selon lui aussi bien aux sciences qu'à la conscience morale.

La réponse la plus brève que Buisson pourrait faire à Durkheim se résumerait ainsi : on s'égare en cherchant Dieu dans la société, dans la personnalité collective, Dieu est dans le cœur, et non dans la société. L'*autorité* est celle de la Loi morale, pas celle de l'opinion majoritaire. « Croire en Dieu ? », selon Buisson, « C'est vouloir que Dieu soit ».

En pratique, Durkheim avait déclaré ceci dans un débat de la Société de philosophie : « Je ne connais qu'un sujet qui possède une réalité morale plus riche, plus complexe que la nôtre, c'est la collectivité. Je me trompe, il en est une autre qui pourrait jouer le même rôle : c'est la divinité. Entre Dieu et la société, il faut choisir »²⁴.

Précisons quelque peu la portée pédagogique de ce débat, qui est un combat feutré. Pour Buisson, l'instituteur, qu'il le sache ou non, met en pratique l'amour du prochain et les

²¹ Lettre du 19 juillet 1913, citée par P. Cabanel, *Ferdinand Buisson père de l'école laïque*, Genève, Editions Labor et Fides, 2016, p. 299-300. Ouvrage essentiel pour la connaissance de Buisson.

²² Voir E. Durkheim, *L'Education morale*, éd. cit., p. 42 et p. 48.

²³ La loi, dit-il, retire la liberté que l'Eglise avait défendue : « Le droit de la congrégation à s'organiser comme elle l'entend dans les écoles mêmes de l'Etat et à y disposer souverainement de son personnel ». Au lieu de cela, « c'est cette 'liberté'[ironie de l'auteur par les guillemets] que l'Etat retire (...) en déclarant qu'il ne connaît plus que des instituteurs individuellement responsables, individuellement éligibles, individuellement déplaçables ou révocables, tous de la même façon, avec les mêmes titres et d'après la même loi » (article dans *La Revue pédagogique*, janvier-juin 1886, p. 289-310). On croirait entendre le gallicanisme parlementaire s'exprimant par la bouche de Camus dans la Constituante de 1790 : « il n'y a plus de corps ecclésiastique, mais seulement des individus ecclésiastiques » (vote de la Constitution civile du clergé). La laïcité saisit l'*individu* en tant que tel pour Buisson : une culture intérieure et une culture de l'intériorité. Voir en ce sens l'article « Prière » (qui a surpris ou indigné nombre d'instituteurs) dans le *Dictionnaire de pédagogie*: l'enfant doit s'examiner lui-même, en conscience ; telle est la portée (et non une demande à Dieu) à attribuer à la prière selon l'auteur.

²⁴ E. Durkheim, « Détermination du fait moral », 1906, dans Durkheim, *Sociologie et philosophie*, Paris, coll. Quadrige, PUF, 2^{ème} éd., 2002, p. 74-75.

paraboles du Christ²⁵. Selon le titre d'une conférence de 1917 (Ligue de l'enseignement), « Le fond religieux de la morale laïque » est le substrat à la fois de l'école et de la citoyenneté moderne, c'est-à-dire républicaine²⁶.

On pourrait cependant se demander ce que signifie alors la fameuse *neutralité de l'école* défendue par Jules Ferry, ainsi que la neutralité de l'Etat libéral ? Il faut revenir aux propos véritables de Ferry devant le Sénat et la Chambre des députés - propos que cite Buisson dans l'article « Neutralité » du *Dictionnaire de pédagogie* : « Nous n'avons promis ni la neutralité philosophique ni la neutralité politique »²⁷. La neutralité philosophique serait absence complète de philosophie, et tel n'est pas le cas ; la vision dont se recommande Ferry dans ces débats scolaires n'est pas le positivisme d'Auguste Comte (selon des interprétations courantes) mais le spiritualisme éclectique de Victor Cousin²⁸, et de son école (qui domine l'Université presque durant 80 ans). Il y a bien une philosophie qui préside à la réforme de l'enseignement :

Nos programmes, voilà ce qu'ils sont : ils sont (...) spiritualistes. Pourquoi ? Parce que l'immense majorité de la population française se rattache aux croyances spiritualistes ²⁹.

Jules Ferry n'a pas oublié la controverse sur la liberté de l'enseignement où Cousin et Guizot, sous la monarchie de Juillet, ont pris le parti de l'Etat contre les revendications de l'Eglise catholique. Ferry reprend une formulation de Cousin à la Chambre des pairs (1844), selon laquelle l'Etat n'est ni indifférent ni athée. C'est en ce sens qu'il déclare en 1881 : « Oui, nous avons voulu la lutte anticléricale, mais la lutte religieuse jamais »³⁰.

Plus profondément, c'est une philosophie de la pédagogie, pour le jeune enfant, que Ferry a en tête, non sans lien avec ce que Buisson a appelé « doctrine de l'intuition ». Il ne s'agit donc pas de protéger le spiritualisme pour répondre à un vulgaire opportunisme politique - les Français étant en majorité de culture religieuse, avec dominance catholique. Selon les circulaires du ministère il faut répondre, chez l'enfant, à un élan ou une propension à la fois psychologique et morale ; la pédagogie « n'est pas une science, c'est un art d'incliner la volonté libre vers le bien »³¹. Pour cela, il convient de :

Fortifier (...), enraciner dans l'âme de ses élèves, pour toute leur vie, en les faisant passer dans la pratique quotidienne, ces notions essentielles de moralité humaine communes à toutes les doctrines et nécessaires à tous les hommes civilisés ³².

²⁵ « Tel instituteur ignore les Paraboles, croit ne leur rien devoir, qui en retrouve l'esprit, sinon la lettre, et en tire le meilleur de ses leçons » (« Le fond religieux de la morale laïque », conférence du 12 mars 1917, éditée à la *Revue pédagogique* en avril 1917, reproduite dans F. Buisson, *Education et République*, par P. Hayat, p. 163).

²⁶ F. Buisson, « Le fond religieux de la morale laïque », *Education et République*, éd. P. Hayat, p. 162-163 ; également dans L. Loeffel, *F. Buisson apôtre de l'école laïque*, Paris, Hachette, 1999, p111.

²⁷ J. Ferry au Sénat, in *Dictionnaire de pédagogie*, éd. cit., éd. P. Hayat, Kimé, p. 208 (il s'agit bien du premier *Dictionnaire*). Dans l'édition Hayat on trouve aussi l'article « Neutralité », du *Nouveau dictionnaire*, beaucoup plus développé (p. 211-223) car enrichi des nombreuses discussions survenues dans les Chambres sur ce concept, attaqué à la fois par les catholiques et par les spiritualistes. On y trouve aussi le débat sur les « devoirs envers Dieu », que Jules Ferry n'a pas acceptés dans la loi, mais admis pour les programmes scolaires (et maintenus jusqu'en 1923).

²⁸ Voir sur ce point notre étude : « La laïcité selon Jules Ferry », *Commentaire*, n° 155, automne 2016, p. 591-597.

²⁹ Jules Ferry, discours au Sénat, 2 juillet 1881, dans Jules Ferry, *La République des citoyens*, éd. par Odile Rudelle, Paris, Imprimerie Nationale, 1996, t. 2, p. 58.

³⁰ J. Ferry, Sénat, 10 juin 1881, dans J. Ferry, *La République des citoyens*, éd. cit., t. 2, p. 50.

³¹ Instruction ministérielle de Jules Ferry du 27 juillet 1882, passage reproduit dans l'article « Laïcité », par Buisson, du *Dictionnaire de pédagogie*, 1^{ère} partie, t. II, et reproduit par P. Hayat, dans F. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, éd. Kimé, p. 170.

³² Instruction du 27 juillet 1882, reproduite en partie dans F. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie*, Kimé, loc. cit. Pour des développements sur la pédagogie chez Buisson et le lien avec la politique scolaire, on se reportera au livre de Anne-Claire Husser, *Ferdinand Buisson penseur de l'autorité. Du théologique au pédagogique*, Paris, Honoré Champion, 2019, p. 239-292.

Jules Ferry emploie aussi l'expression : former « l'honnête homme », en faisant écho à l'enseignement humaniste de la Renaissance, puis du XVII^{ème} siècle. La démarche ainsi proposée, consistant dans le *retour réflexif* sur un savoir latent et sur les enseignements reçus dans les familles, s'applique avant tout à la morale civique. De façon ambitieuse - qui renoue pour une part avec la réminiscence du *Ménon* de Platon, *via* Cousin -, l'enseignant doit s'appuyer sur un *originnaire* propre à la conscience humaine, qu'il s'agit de faire émerger et de retravailler. On voit bien que le ministre a reçu ces idées de ses conseillers philosophes : Pierre Janet et Henri Marion avant tout, Octave Gréard (éminent collaborateur, en fait agrégé des lettres)³³, et, bien entendu, Ferdinand Buisson qui, en relation avec des pédagogues américains ou des pays nordiques, a développé la théorie de la connaissance par « intuition »³⁴.

Ajoutons que, chez eux comme chez le ministre ou Président du conseil Jules Ferry, la visée politique n'est jamais oubliée : tout comme dans la *République* de Platon et, mieux encore, de Kant, il s'agit d'une visée de la « république » idéale, une république de la raison libre et souveraine. Les conceptions maçonniques de Ferry, qui a été reçu à la Loge de la Clémentine Amitié en 1875, ne contredisent pas cette espérance.

Son héritage cousinien, Jules Ferry ne craint pas de le montrer dans des textes réglementaires : les futurs citoyens, écrit-il, « pourront se sentir unis dans ce culte général du bien, du beau et du vrai qui est aussi une forme (...) du sentiment religieux »³⁵. Le culte en question, selon l'interprétation qu'en donne Buisson, doit former une âme bien réglée et capable de se conduire avec liberté : certes on doit reprendre « l'idée d'obéissance, pivot de l'ancienne éducation », mais surtout, « ce qu'il faudra enseigner, c'est l'obéissance de la volonté à sa propre loi, l'autonomie morale »³⁶. Entre Platon et Kant, et à travers l'école de Cousin, on peut reconnaître le substrat philosophique de cette fondation de l'école du citoyen par Jules Ferry. Dans cette vision, la liberté prime sur l'autorité comme forme institutionnelle : la *liberté intérieure* est la découverte, certes au contact des règles, que l'école apporte au futur citoyen. De cette réflexivité de la conscience, découle alors le sens du devoir dont Durkheim, de son côté, privilégie la force, en refusant l'anamnèse que propose Buisson.

En effet, le sociologue pense que le devoir du citoyen, le civisme, est un produit de la pression qu'engendre une école à l'écoute de ce qu'exige la société. Une pression donc externe. Le civisme est pour lui une morale sociale qui n'a pas son origine dans la conscience, mais dans le collectif et la conscience collective :

*Quand on sait que la morale est un produit de la société, qu'elle pénètre l'individu du dehors, qu'elle fait à certains égards violence à sa nature physique, à sa constitution naturelle, on comprend que la morale est ce qu'est la société, et que la première n'est forte que dans la mesure où la seconde est organisée*³⁷.

³³ Sur le rôle immense tenu par Octave Gréard auprès de Jules Ferry, voir la belle notice dans le *Nouveau dictionnaire de pédagogie* (en ligne, *inrp.fr*). Cet esprit éminent, véritable créateur du certificat d'études, fait partie des oubliés d'aujourd'hui

³⁴ Voir l'important ouvrage d'Eric Dubreucq, *Une Education républicaine. Marion, Buisson, Durkheim*, Paris, Vrin, 2004, Chap. II : « L'humanisme éducatif de Buisson », notamment p. 87, ainsi que les livres de Laurence Loeffel, dont *La Morale à l'école selon Ferdinand Buisson*, Paris, Tallandier, 2013. Egalement l'article « Intuition », dans le *Dictionnaire de pédagogie*, 1^{ère} partie, t. 2, partiellement reproduit dans l'éd. Hayat, chez Kimé, p. 152-161. Buisson puise à la fois dans Cousin, Descartes et le pédagogue Pestalozzi.

³⁵ Arrêté du 27 juillet 1882 sur les écoles primaires. V. Cousin a publié un livre célèbre *Du vrai, du beau et du bien* (référence directe à Platon), réédité de très nombreuses fois.

³⁶ F. Buisson, Leçon d'ouverture du cours de science de l'éducation, 15 décembre 1896, Sorbonne, dans la chaire que Buisson va transmettre à Durkheim. Reproduction dans F. Buisson, *Education et République*, éd. cit., p. 263.

³⁷ E. Durkheim, *Leçons de sociologie*, Paris, PUF, 1950, p. 108.

On pourrait dire que Durkheim est proche de l'artificialisme des sophistes,³⁸ tandis que Buisson, de culture protestante, s'inspire du kantisme : deux conceptions pédagogiques assez opposées, pour une même République qui sacralise l'école. Poussant sa pensée presque jusqu'à la provocation, dans ses derniers cours de Sorbonne, Durkheim énonce que « Quand notre conscience parle, c'est la société qui parle en nous »³⁹.

Comme signalé dans notre introduction, on peut mesurer, combien, à ce moment, toute la vision française était en débat - d'abord sur l'école, mais aussi sur le sens de la citoyenneté - dans ce dialogue sur les fins et les moyens. Et l'intérêt pour nos débats d'aujourd'hui est flagrant. Nous ne montrerons pas ici comment nos deux auteurs et acteurs retrouvèrent une plus grande entente durant la Grande Guerre, et aussi à travers l'Union sacrée ; signalons qu'ils crurent pouvoir s'applaudir de l'école de dévouement, et même d'héroïsme, que l'enseignement laïque avait apporté. Or, un autre républicain intransigeant, le philosophe Alain, ne les en félicitait pas. Voici, par exemple ce qu'il écrivait à l'adresse de la sociologie :

*Deux ou trois sociologues avaient parlé sur la morale, disant que la société était le vrai dieu (...). Ils montraient ainsi, et déjà mettaient en doctrine, cet appétit d'obéir que la guerre a fait éclater un peu plus tard en presque tous*⁴⁰.

L'auteur de *Mars ou la guerre jugée*, qui s'était par ailleurs engagé comme artilleur, ne pouvait évidemment pas, en cartésien convaincu, approuver la théorie de Durkheim sur la société divinisée. D'autres allaient aussi dans ce sens, autour d'Emile Brunshvig par exemple : la pensée française était réellement à un tournant sur la question du sens éducatif et donc de la portée (ou l'emprise ?) légitime de l'idéologie républicaine. Avons-nous beaucoup avancé sur ce point ? Y a-t-il aujourd'hui une philosophie de l'enseignement qui fasse autorité ?

En tout cas, l'école de Durkheim finit par gagner pour un temps : le ministre de l'Instruction publique de 1923 remplace la philosophie par la sociologie dans les disciplines de base appelées à la formation des instituteurs. L'éclipse de Buisson sur ce plan allait de pair - il faut le noter - avec l'amointrissement de l'influence de la pensée protestante dans la République.

La controverse éducative : démodée ou suggestive ? Eléments de conclusion

Les controverses ici évoquées répondaient, il faut le rappeler, à un contexte troublé : les monarchistes, les bonapartistes, le boulangisme, l'Affaire Dreyfus, tous ces mouvements politiques et idéologiques rendaient périlleux l'établissement d'une République troisième du nom, après l'échec de la première dans la Terreur et de la deuxième dans le coup d'Etat. Les auteurs ici cités ne sont qu'une partie du débat de l'époque, ils ont voulu établir ce que certains d'entre eux appellent le spirituel républicain comme liberté, égalité et fraternité, mais aussi la dignité de l'homme et du citoyen, à enseigner dès l'enfance. Le mouvement protestant (libéral surtout) ou bien libre-penseur a été au centre de cette tentative, dans la période qui va de 1865 à 1914.

Pour nous aujourd'hui, il peut paraître surprenant, voire incongru, que F. Buisson (et d'autres en fait) soit allé jusqu'à revendiquer le terme de « religion », appliqué à la laïcité. Ici pèse l'héritage révolutionnaire : la République, pour ces auteurs, n'est pas grecque ou

³⁸ Songeons aux propos de Protagoras sur l'éducation à donner aux jeunes gens de bonne famille pour qu'ils soient écoutés dans la cité et l'assemblée du peuple : « Tout acte qui, éventuellement, a pour chaque cité renom d'être juste et beau, cet acte effectivement l'est aussi pour elle, tout le temps qu'elle lui attribuera cette qualité » (*Théétète*, 167 c). L'apprenti en rhétorique (on dit aujourd'hui communication) et en politique doit donc partir de cette vision - dirons-nous de la « conscience collective » ? Platon appelait cela l'opinion.

³⁹ E. Durkheim, *L'Education morale*, éd. cit., p. 76.

⁴⁰ Alain (Emile Chartier), *Les Idées et les âges*, dans *id.*, *Les Passions et la sagesse*, Pléiade, Gallimard, 1960, p. 287 (chap. VI : « Un homme libre »).

romaine, elle traverse la Révolution à la fois comme fille du christianisme et en lutte avec le christianisme *catholique*. La République s'est voulue et se voudra ensuite « régénératrice » vis-à-vis du passé national : en 1789, 1793, 1848 et, finalement, 1880. L'héritage est dans cette notion qui imprègne toute la Révolution (au moins de 1789 à 1794)⁴¹ : reprendre au catholicisme la parousie de la deuxième naissance.

De plus, le nouveau baptême tel que l'entend la Révolution, c'est l'école. A ce moment, un premier débat (socialiser et politiser ou instruire avec rigueur ?) a lieu entre les chefs montagnards et jacobins et le « premier laïque », Condorcet.

Faisons une deuxième remarque, sur la comparaison des époques. Nous sommes maintenant dans une phase de déchristianisation active – me semble-t-il – qu'il ne faut pas confondre avec la sécularisation, ni avec la laïcisation au sens de Buisson. De nouvelles formes religieuses sont en voie d'émergence : le shamanisme gagne les faveurs du cinéma, et le panthéisme ou le naturalisme (visibles dans le refus de l'inhumation traditionnelle des proches) séduisent des couches « modernistes », quant au transhumanisme il est encore à l'état de programme. Ainsi est rompue, d'ores et déjà, l'alliance de la Renaissance entre la foi et l'humanisme : citons Pic de la Mirandole ou Erasme. L'humanisme lui-même est accusé de colonialisme ou encore de négation du grand Tout qu'est le vivant, dont une religion écologiste accueille le culte (sans la confondre avec l'écologie scientifique). Peut-être marchons-nous vers un être nouveau, que j'appellerais le dés-humain. Il serait par-delà l'homme et l'animal, par-delà l'homme et la machine artificielle pour artificialiser au maximum l'homme lui-même et ses liens sociaux.

L'idée de la *dignité* propre de la créature humaine, considérée comme *imago Dei*, risque de devenir socialement incompréhensible : n'est-ce pas maintenant l'enjeu de notre éducation ?

Continuons les comparaisons. Il est plus difficile de comprendre le contexte qui entourait la naissance au XIX^{ème} siècle de l'école laïque et cette *ambition spirituelle* que nous lisons chez les auteurs, qui s'appuyait sur le caractère du service public (un ministre dit en 1886 : « le plus éminent des services publics »), de la gratuité et de l'égalité. Un service public tellement important pour l'unité nationale que la loi Goblet de 1886 décide que les instituteurs seront nommés par le *préfet* (sur proposition de l'inspecteur d'Académie), et non par le recteur : l'Etat protège les instituteurs des influences politiques, économiques, confessionnelles – comme il est explicitement dit dans la discussion au Parlement. Les esprits critiques diront, bien sûr, que l'Etat se protège lui-même, car l'éducation est, comme toujours, la preuve de son Autorité !

Allons plus loin. L'Etat en France, depuis longtemps (les Carolingiens, à commencer par Pépin le Bref et son fils Charlemagne) a été en relation de services réciproques, de concurrence, de mimétisme même, avec l'Eglise. Il prétendait par conséquent au « pouvoir spirituel », de façon directe ou indirecte ; par exemple, en témoigne tout le débat, sous la monarchie de Juillet, sur la « liberté de l'enseignement »⁴², et la naissance en miroir du catholicisme libéral sur cette problématique. Pour un temps, l'ambition républicaine a été de continuer ce pouvoir spirituel, que Jules Ferry a voulu réaliser par la négociation et la modération. Oserait-on aujourd'hui faire du spirituel, à l'école et à l'Université, dans le service public, une « grande cause nationale » ? Ce colloque, en tout cas, permet de poser la question et peut contribuer à montrer sa pertinence.

Lucien JAUME

⁴¹ Sur cette période et sur les suites (socialisme, marxisme, idéologies diverses) voir notre ouvrage : *Le Religieux et le politique dans la Révolution française. L'idée de régénération*, coll. Léviathan, Paris, PUF, 2015.

⁴² Nous nous permettons de renvoyer à notre étude dans *L'Individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1994, p. 238-280.

